

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**TRANSPORTS  
- Convention de  
partenariat dans le cadre  
du réseau "Villes amies  
des aînés".**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
10/12/19

Date d'affichage :  
10/12/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Soucieuse de créer les conditions propices à l'épanouissement des seniors, la Ville de Saint-Quentin propose depuis plusieurs années des activités et des services en direction de cette population dans le cadre de son adhésion au label de l'Organisation Mondiale de la Santé « Villes amies des aînés ».

L'Agglomération du Saint-Quentinois, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a souhaité soutenir la démarche de la Ville de Saint-Quentin en mettant en œuvre un partenariat avec Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, délégataire en charge de l'exploitation du réseau de transport en commun Pastel, afin d'adapter le territoire aux besoins des seniors, notamment sur le plan de la mobilité.

Ce partenariat permettra de mettre à disposition trois agents dits « de courtoisie », rattachés au dispositif des services civiques dépendant du service Démocratie de proximité de la Ville de Saint-Quentin, dont la mission consistera à aider les personnes âgées à se déplacer sur le réseau de transport en commun en leur apportant une assistance lors des jours de marchés.

À travers leur action, ces volontaires en service civique contribueront ainsi à promouvoir l'entraide et le mieux vivre ensemble dans une logique de solidarité et d'inclusion sociale des aînés.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver les termes de la convention annexée au présent rapport ;
- 2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et à prendre toutes les dispositions pour sa bonne exécution.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-48487-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## **Entre les soussignés :**

Transdev Mobilités du Saint-Quentinois,  
ZA Porte d'Isle  
Route de Chauny  
02100 SAINT-QUENTIN

**Représentée par Monsieur Nicolas BAYARD, Directeur,**

D'une part,

La Ville de Saint-Quentin  
B.P. 345  
02107 SAINT-QUENTIN CEDEX

**Représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Maire, agissant en vertu de la délibération du**

D'autre part,

La Communauté d'Agglomération du saint-quentinois  
58 boulevard Victor Hugo  
02100 Saint-Quentin

**Représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, agissant en vertu de la délibération du**

D'autre part,

La Ville de Saint-Quentin, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et Transdev Mobilités du Saint-Quentinois étant désignés comme « partenaires »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit,

## **PREAMBULE**

Saint Quentin est adhérent aux réseaux francophones « Villes amies des aînés ». L'objectif poursuivi est d'adapter les territoires à cette population pour améliorer ses conditions d'épanouissement.

Dans ce cadre, un plan d'action à destination des seniors Saint-Quentinois a été élaboré en tenant compte de la thématique « mobilité des seniors » au sein de la Ville.

Les différents travaux menés et questionnaires distribués à destination des seniors, font apparaître que les transports collectifs s'imposent comme leur mode de déplacement privilégié.

Ceci exposé les parties décident de mettre en œuvre le partenariat suivant :

### **Article 1 :**

Il est prévu entre Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, la mise à disposition de trois agents, en roulement, dits « de courtoisie » rattachés au dispositif des services civiques dépendant du service démocratie de proximité de la Ville.

Les missions qui leur seront confiées consisteront à aider les personnes âgées à se déplacer sur le réseau de transport en commun en leur apportant une assistance lors des jours de marchés.

### **Article 2 :**

Les trois agents dits « de courtoisie » disposeront de l'accès libre aux véhicules dans le cadre de leurs missions. Pour cela, une carte nominative leur sera délivrée gratuitement par Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, elle sera valable uniquement les matinées, précisées dans l'article 4, jusqu'à la fin de leurs missions et devra être restituée.

Le service démocratie de proximité de la ville s'engage à restituer les cartes nominatives en cas de départ anticipé du bénéficiaire concerné. Transdev Mobilités du Saint-Quentinois s'engage à fournir une nouvelle carte à tous les nouveaux agents participant à l'opération en application de la présente convention.

### **Article 3 :**

Les services civiques interviendront dans les bus ou aux arrêts soit à la demande de Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, soit de leur propre initiative et/ou à la demande des usagers.

### **Article 4 :**

Les services civiques interviendront lors des jours de marché soit le mercredi, vendredi et samedi sur les matinées correspondantes.

**Article 5 :**

Pendant la durée du partenariat les agents dits « de courtoisie » sont placés sous la responsabilité de la Ville de SAINT-QUENTIN qui les garantit dans le cadre du droit commun applicable à leur statut, sans préjudice de tout éventuel recours en garantie.

**Article 6 :**

Cette convention est valable pour l'année 2020 et pourra être renouvelée pour une année supplémentaire par tacite reconduction. Chaque partie aura toutefois la possibilité de résilier la présente convention, pourvu qu'elle signifie à l'autre partie son intention par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance.

Fait à Saint-Quentin, le

**Nicolas BAYARD**  
Directeur de  
Transdev Mobilités du  
Saint-Quentinois

**Xavier BERTRAND**  
Président de  
la Communauté  
d'Agglomération du  
Saint-Quentinois

**Frédérique MACAREZ**  
Maire de Saint-Quentin